

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le 18 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 11 Février 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Monsieur Jean-Philippe ROQUES

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRERE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TREBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURES, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDE, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PARMENTIER (pouvoir à Michel FRANQUES), Didier GARDINAL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Olivier BRAULT (pouvoir à Josette BES), Pierre COSTES (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Dominique BILLET (pouvoir à Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER), Max AMIEL, Jean-Claude DE LAPANOUSE (pouvoir à Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU (pouvoir à Henri JALBAUD-PUECH), Gérard POUJADE (pouvoir à Patrice MANGIONE).

Membres suppléants : Jacqueline LAPEYRE, Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Christian BONZI, Bérengère MAUZY, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Joëlle FRANQUES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRERE DESFARGES, Jacques ANDRIEU.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant le vote de la délibération 2/26 et de la délibération 2/27, et revient avant le vote de la délibération 2/28.

Michel ALBINET et Christine DEVOISINS quittent la salle avant le vote de la délibération 2/35 et reviennent après le vote de la délibération 2/35.

**2/33 : PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES
DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS DE TYPE CREUX EN PEHD-
PET- PVC**

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés par le présent rapport : Collecte Ordures Ménagères
Environnement
Marchés, Comptabilité, Budget

Monsieur Michel TRÉBOSC, Rapporteur

En attendant la mise en place de la collecte sélective au porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il est nécessaire de permettre le fonctionnement des points d'apport volontaire (P.A.V).

La SARL Aforpromat Insertion possédant l'agrément N° 8180 de la S.A. Valorplast (filiale agréée) assure la prestation de collecte, transport, traitement des déchets d'emballages ménagers de type de corps creux en PEHD – PET – PVC depuis 1992.

Aussi sachant que la dépense prévisionnelle pour les 12 mois de l'année 2003 est de 25 000 € TTC, je vous propose de contractualiser les modalités de prestations de prise en charge du traitement des déchets d'emballages de type corps creux en PEHD – PET – PVC par cette société.

Ce contrat sera établi, sur la base d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par expresse reconduction, à partir d'un prix ferme de

229 € HT/Tonne pour l'année 2003 et révisé en fonction de la variation de l'aide financière à la tonne triée versée par la S.A ECO-EMBALLAGES.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics,

VU le budget de l'exercice en cours,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- de confier le traitement des déchets d'emballages ménagers de type corps creux en PEHD-PET-PVC. à la SARL Aforpromat Insertion, sur la base d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par expresse reconduction et d'un prix ferme de 229 € HT/Tonne pour l'année 2003.

AUTORISE

Le Président de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois à signer le contrat et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2003,
- Chapitre 011, Fonction 812, Article 611, Code service 0110.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

